

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 mai 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5

Monsieur le conseiller David Huggins-Daines est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

Des remerciements ont été témoignés à madame Marie-Andrée Cyr, ancienne directrice de la Maison des jeunes de Sainte-Adèle et des fleurs et un cadeau lui ont été remis pour son dévouement.

RÉSOLUTION NO. 2024-191

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-192

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-193

Modification de la *Politique sur la gestion contractuelle*

ATTENDU le dépôt de la *Politique sur la gestion contractuelle* modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la *Politique sur la gestion contractuelle* tel que modifiée.

RÉSOLUTION NO. 2024-194

Appui – Municipalité de Morin-Heights – Création d'une aire protégée

ATTENDU QUE la municipalité de Morin-Heights demande l'appui de la Ville de Sainte-Adèle pour la création d'une aire protégée au parc des Bouleaux situé sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie le projet de création d'une aire protégée au parc des Bouleaux à Morin-Heights;

QUE la mairesse soit autorisée à signer la lettre d'appui au soutien de la création d'une aire protégée au parc des Bouleaux.

RÉSOLUTION NO. 2024-195

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU le dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales jointe à la présente sous l'annexe A;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à la procédure entreprise pour ce faire, le 18 septembre 2024;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soient mandatées pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière;

QUE la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-196

Report de la date limite - Réponse de l'évaluateur aux demandes de révision - Rôle triennal 2024

ATTENDU la demande d'Évimbec, Services en évaluation foncière et immobilière, datée du 16 mai 2024 de reporter la date limite pour répondre aux nombreuses demandes de révision, au 31 décembre 2024 au lieu du 1^{er} septembre 2024;

ATTENDU l'article 138.3 de *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) qui prévoit la possibilité d'un report de l'échéance lorsqu'une résolution est adoptée par la MRC concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à donner suite à la demande de l'évaluateur afin de reporter la date limite pour répondre aux nombreuses demandes de révision, au 31 décembre 2024 au lieu du 1^{er} septembre 2024;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut au plus tard le 13 juin 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-197

Embauches – Chef de division formation / opérations à temps partiel – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 29 avril 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie daté du 31 janvier 2024;

ATTENDU la proposition de scinder en deux postes le poste de chef de division laissé vacant, soit la division opération et la division formation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard

Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions des rapports et entérine l'embauche de messieurs Philippe Lavallée au poste de chef de division opérations à temps partiel et de Antoine Bouchard au poste de chef de division formation à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail de chacun à durée déterminée, soit du 23 mai 2024 au 20 avril 2025 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2024-198

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#52 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle – Prime chef d'équipe

ATTENDU les modalités et les dispositions générales prévues à l'annexe « H » de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la volonté de l'employeur d'offrir une prime horaire à la personne salariée occupant la fonction de préposé aux loisirs et désignée pour agir à titre de chef d'équipe ;

ATTENDU l'article 20.08 a) de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère des ressources humaines, daté du 30 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU#52 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente CBU #52 entre en vigueur en date de sa signature par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2024-199

Désignation de fonctionnaire désigné – Inspectrice – Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, datée du 22 avril 2024;

ATTENDU la délégation de pouvoir déposée séance tenante pour l'embauche d'une inspectrice permanente au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE cette inspectrice doit être nommée « fonctionnaire désigné » pour l'accomplissement des tâches qui lui seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Jacqueline Laporte soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-200

Mesure disciplinaire

ATTENDU le rapport de Annie Boisclair, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines daté du 15 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine et ratifie rétroactivement la recommandation et la décision de suspendre sans solde l'employé concerné par le rapport les 18-19 et 23 avril 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-201

Prolongation – Mandat – Directrice générale adjointe

ATTENDU la résolution 2023-146 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023;

ATTENDU le rapport de madame Sophie Charpentier, directrice générale, daté du 12 mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et prolonge le mandat de madame Annie Boisclair à titre de Directrice générale adjointe jusqu'au 31 décembre 2024, conformément à l'article 22 de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* actuellement en vigueur, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-202

Embauche – Adjointe de direction temporaire

ATTENDU QUE la personne occupant la fonction d'adjointe de direction est absente depuis le 15 novembre 2023, et ce, pour une durée indéterminée ;

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, datée du 14 mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame France Paquette au poste d'adjointe de direction temporaire, pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail à durée indéterminée, et ce, à partir du 21 juin 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-203

Autorisation de signature – Lettre d'entente #7 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU les modalités prévues aux article 2.17 et 27 de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE l'exigence de détenir la formation d'officier 1 est un nouveau critère ayant été ajouté à la convention collective en vigueur depuis le 24 novembre 2022 ;

ATTENDU la volonté des parties de vouloir rejoindre un plus grand bassin de candidatures à l'interne, tout en reconnaissant les candidats détenant la formation d'officier 1;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que la lettre d'entente SSI #7 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-204

Embauche – Pompiers remplaçants – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Béliveau, conseiller en ressources humaines, daté du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de messieurs Nicolas Dubreuil, Samuel Lafrenière, Tristan Racicot et Guillaume Pelletier, à titre de pompiers remplaçants pour la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE leur entrée en poste soit fixée au 22 mai 2024;

QUE leur embauche soit conditionnelle à la réussite des examens médicaux préembauche et à ce qu'ils déménagent sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle dans un délai de six (6) mois.

RÉSOLUTION NO. 2024-205

Politique portant sur la lutte contre le tabagisme, l'usage du tabac ou autres produits incluant le vapotage

ATTENDU la recommandation de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 18 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique portant sur la lutte contre le tabagisme, l'usage du tabac ou autres produits incluant le vapotage*, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2024-206

Adjudication – Fourniture de camionnettes neuves - TP-2024-003

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la fourniture de trois camionnettes neuves;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
-Le Circuit Ford Lincoln Ltée (Montréal-Nord)	189 440.98 \$
- PE Boisvert Auto Ltée (Boucherville)	191 211.47 \$
- Léveillé Ford (St-Jérôme)	191 893.28 \$
- Alliance Ford Ste-Agathe	194 210.02 \$
- Garage P. Venne inc. (Repentigny)	202 356.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 29 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat au concessionnaire Le Circuit Ford Lincoln Ltée (Montréal-Nord), pour l'acquisition de trois camionnettes, pour un montant de 164 767,10 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D'AUTORISER une dépense additionnelle d'une somme de 8 000\$ pour chaque camionnette pour couvrir les coûts de la radio, du G.P.S., du gyrophare et flèche, le lettrage, les accessoires, l'antirouille, les roues et pneus d'hiver, pour un total de 24 000 \$ taxes nettes pour les 3 camionnettes;

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements à signer tout document nécessaire à la transaction ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement 2024, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-207

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage 2024 – TP-2024-002

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2024;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 avril dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Pavage Ste-Adèle Ltée	691 313,29 \$
- Le Roy du pavage et fils inc.	778 840,65 \$
- Pavage E Perreault inc.	935 535,48 \$
- Pavage Desjardins inc.	942 162,64 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 8 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage 2024 à l'entreprise Pavage Ste-Adèle Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, jusqu'à concurrence d'un montant de 601 272,70 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-208

Adjudication – Travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage - rue des Cimes – ST-2336-T

ATTENDU l’appel d’offres effectué concernant les travaux de drainage, fossés, ponceaux, rechargement granulaire et pavage pour la rue des Cimes;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 9 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l’ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Construction Monco inc.	545 398,21 \$
- Les Excavations Serge Gingras inc.	573 834,48 \$
- David Riddell Excavation/Transport	576 146,24 \$
- Inter Chantiers inc.	592 598,59 \$
- Excapro inc.	616 233,71 \$
- Pavages Multipro inc.	621 458,90 \$
- LEGD inc.	624 599,85 \$
- 9267-7368 Québec inc./ A. Desormeaux Excavation	669 600,00 \$
- Nordmec Construction inc.	701 275,56 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCORDER le contrat à l’entreprise Construction Monco inc., pour un montant de 474 362,44 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l’entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d’emprunt 1238, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-209

Recommandation de paiement # 8 – Démolition, construction et aménagement – Chalet du Lac Rond – ST-2308

ATTENDU la recommandation de paiement #8 préparée monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint aux Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de démolition, construction et aménagement – Chalet du Lac Rond ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #8 pour les travaux de démolition, construction et aménagement du Chalet du Lac Rond, soit un montant de 200 953,45 \$, taxes incluses, à l'entreprise *Cadrin Consultants inc. FASRS Cadrin & Co.* et que le paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1321 et 1337;

QUE le paiement soit effectué sous réserve de la transmission, au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2024-210

Adjudication – Étude sectorielle des infrastructures municipales dans le secteur du Chantecler en vue d'un projet majeur de développement, incluant l'évaluation de la capacité résiduelle de l'usine de traitement des eaux usées Mont Rolland – ST-2410-E

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant l'étude sectorielle des infrastructures municipales dans le secteur du Chantecler en vue d'un projet majeur de développement, incluant l'évaluation de la capacité résiduelle de l'usine de traitement des eaux usées Mont Rolland;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 avril dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire
GBI Experts-Conseils inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 2 mai 2024 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 7 mai 2024;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 9 mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise GBI Experts-Conseils inc., pour un montant de 255 000 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-211

Recommandation de paiement #12 – Travaux d'infrastructures rues Valiquette et Maurice-Aveline

ATTENDU le rapport de monsieur Etienne Brossard, directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu relative aux travaux de réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline datée du 6 mai 2024;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #12 pour les travaux de réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline, soit un montant de 271 286,46 \$, taxes incluses (GEN-2021-022), à l'entreprise Construction T.R.B. inc. et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1317 ;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2024-212

Attestation – Projet majeur de lotissement – rue du Contrechant

ATTENDU la résolution 2023-054 approuvant le projet majeur du promoteur Construction Raymond et fils inc.;

ATTENDU le protocole pour travaux municipaux signé le 25 mars 2024 pour la construction de la rue du Contrechant et la prolongation des infrastructures;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation (CA) est requise pour les travaux touchant directement les milieux humides auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU'une déclaration de conformité (DC) est requise pour les travaux de prolongement de l'aqueduc auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la greffière et directrice des Services juridiques à délivrer, au nom de Construction Raymond et fils inc., un certificat attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre de la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc du projet majeur de lotissement pour la construction de la rue du Contrechant;

QUE la Ville s'engage à acquérir le réseau d'aqueduc et ses prolongements, lors de la cession des infrastructures du projet, conditionnellement à ce que toutes les obligations prévues au protocole signé entre les parties soient complétées et approuvées, notamment :

- Que les travaux soient conformes aux plans et devis approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu;
- Le pavage des routes;
- 25% des terrains bâtis

RÉSOLUTION NO. 2024-213

Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance des travaux pour l'installation de génératrices pour les postes de surpression Perdreaux – ST-2346-G-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de deux fournisseurs pour la réalisation de plans et devis et surveillance des travaux pour l'installation de génératrices pour les postes de surpression Perdreaux ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants (taxes incluses) :

–	FNX INNOV inc.	46 219,95 \$
–	Groupe Carbonic inc.	67 289,12 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 10 mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la réalisation de plans et devis et de la surveillance des travaux pour l'installation de génératrices pour les postes de surpression Perdreaux, à FNX-INNOV inc., pour la somme de 40 200\$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 1349;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1349 lorsqu'il sera approuvé.

RÉSOLUTION NO. 2024-214

Octroi de contrat – Services professionnels à FQM – Garage municipal

ATTENDU QUE plusieurs analyses et expertises ont été effectuées sur différents éléments ou composantes du garage municipal au fil des années;

ATTENDU l'estimation reçue de la Fédération Québécoise des municipalités pour les frais d'honoraires dans le cadre de l'étude comparative de la rénovation/agrandissement ou la construction du garage municipal de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à la Fédération Québécoise des municipalités, pour un montant de 38 900 \$, plus les taxes applicables, et ce pour l'étude comparative des deux scénarios ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement 1243.

RÉSOLUTION NO. 2024-215

Octroi de contrat – Service de télémétrie postes de surpression Perdreux #1 et #2

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 22 avril 2024 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 29 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le service de télémétrie des postes de surpression Perdreux #1 et #2, à l'entreprise Automation R.L., pour un montant de 55 320\$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2024-216

Autorisation – Modification d'une attestation d'assainissement

ATTENDU QUE le secteur d'égout sanitaire desservi par les stations de pompage Route 117 est, Dumouchel et Loup-Garou est soumis depuis 2022 à une attestation d'assainissement municipale, numéro 100-0174, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE les stations de pompages Route 117 est et Dumouchel sont soumises à des exigences de surverses maximales qui nécessitent la mise en place de mesures compensatoires pour permettre l'ajout de débits d'eaux usées dans le secteur;

ATTENDU QUE des projets de développements sont en cours de préparation à l'intérieur des bassins desservis par les trois postes de pompage;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, à signer le formulaire de demande de report d'application ou de modification d'une norme de débordement supplémentaire à cet effet;

DE confirmer que la planification des travaux décrite dans le formulaire de report d'application ou de modification d'une norme de débordement supplémentaire satisfait aux conditions visées par la planification prévue au sous-paragraphe B du paragraphe 6 de l'article 192 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (RÉAFIE).

RÉSOLUTION NO. 2024-217

Demande de dérogation mineure – 833, rue des Pinsons

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-066

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **833, rue des Pinsons**, afin de permettre une véranda en cour avant ayant un revêtement de toiture de type acrylique alors que l'article 164 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* autorise ce type de revêtement de toiture pour une véranda en cour latérale ou arrière seulement;

Le tout tel que montré sur le plan d'implantation préparé par le demandeur à partir du certificat d'implantation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2021, 10 318 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-218

Demande de dérogation mineure – Lots 4 167 007 à 4 167 011 (projeté 6 579 628), rue Blondin

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-067

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur les **lots 4 167 007 à 4 167 011 (projeté 6 579 628), rue Blondin**, afin de permettre pour le lot projeté 6 579 628 du Cadastre du Québec, que la largeur maximale sur la ligne avant

soit de 118,78 mètres alors que l'article 534 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z*, la limite à 50 mètres, afin d'y construire un bâtiment multifamilial;

Le tout tel que montré un plan cadastral parcellaire préparé par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, en date du 6 décembre 2024, 24 658 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-219

Demande de dérogation mineure – 2775, rue des Perdreaux

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-068

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2775, rue des Perdreaux**, afin de permettre la construction d'un garage détaché :

- d'une superficie d'implantation au sol de 113 mètres carrés alors que l'article 499 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* la limite à 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire ;
- d'une hauteur de 5,94 mètres alors que la résidence a une hauteur de 4,77 mètres et que l'article 326 du même règlement limite la hauteur du bâtiment accessoire à celle du bâtiment principal ;
- à une distance de 3 mètres de la ligne avant alors que l'article 326 du même règlement l'autorise à l'extérieur de la marge avant de 8 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Sylvain Lebel arpenteur-géomètre, en date du 26 mars 2024, 18 616 de ses minutes ainsi qu'aux plans de construction préparés par Mathieu Renaud t.p.17516 en date du 15 mars 2024, numéro de projet 2024-032.

RÉSOLUTION NO. 2024-220

Demande de dérogation mineure – 1442, rue du Grand-Harle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-069

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1442, rue du Grand-Harle**, afin de permettre la construction d'un abri d'auto isolé avec une remise attenante et dont les plans verticaux sont fermés à plus de 50% sur 2 côtés alors que les articles 321 et 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdisent;

Le tout tel que montré aux plans de construction déposés avec la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION NO. 2024-221

Demande de dérogation mineure – 3655, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-070

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3655, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre que l'entreposage de 3 conteneurs à matières résiduelles, recyclables et compostables soit situé en cour avant secondaire, sur la rue de la Savane, à 3,65 mètres de la ligne avant du lot, alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* interdit la présence de conteneurs en cour avant;

Le tout tel que montré sur le plan préparé à partir du plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre en date du 9 avril 2024, sous le numéro 8290 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-222

Demande de dérogation mineure – Lot 2 230 120 (projetés 6 595 334 et 6 595 350), rue de la Seigneurie

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-071

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 230 120 (projetés 6 595 334 et 6 595 350), rue de la Seigneurie**, afin de permettre pour les lots projetés 6 595 334 et 6 595 350 du Cadastre du Québec, que l'angle formé par 2 rues soit de 117 degrés alors que l'article 51 *du Règlement de lotissement 1314-2021-L* le limite à 105 degrés et permettre la construction d'une rue projetée en impasse (cul-de-sac) sur le lot projeté 6 595 350 du Cadastre du Québec d'une longueur de 755 mètres alors que l'article 53 du même règlement, la limite à 500 mètres;

Le tout tel que présenté au document préparé par la firme URBA+ en date du 6 juin 2023 et aux plans cadastraux parcellaire feuillet 1 de 2 et 2 de 2 préparé par Gabriel Lapointe arpenteur-géomètre, en date du 1er septembre 2023, 5497 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-223

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-058

3076-3076, rue Saint-Charles
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2024-060

Lot 5 331 137, rue Chapleau
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-061

1796, rue des Mélèzes
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2024-062

1405, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2024-063

70, chemin des Érables
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2024-064

Lot 2 231 052 (Lot no. 6), rue Morin
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2024-065

1208, rue Valiquette
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2024-224

Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – U2022-048 – rue de la Sonate

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance d'une demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement visant à autoriser la subdivision du lot 2 229 841 pour permettre la création de 13 lots afin d'y ériger des résidences multifamiliales ;

ATTENDU QUE le plan propose une contribution pour fins de parcs, sentiers et espace verts en espace de 0,69 % et monétaire de 9,31 %;

ATTENDU QUE l'évaluation du PIIA permet d'atteindre le seuil acceptable pour ce projet en matière de développement durable;

ATTENDU la résolution 2023-110 adoptée lors de la séance du 20 mars 2023 par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE le délai prévu par l'article 55 du *Règlement 1314-2021-PC* est échu et qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution ;

ATTENDU la recommandation du comité d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le projet de lotissement majeur tel que présenté à la dernière version du plan image reçu le 29 avril 2024, présenté par le groupe BJJ Arpenteurs-Géomètres, visant la subdivision du lot 2 229 841, conformément à l'article 55 du *Règlement 1314-2021-PC*;

QUE le conseil approuve la proposition de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en espace de l'ordre de 0,69% et monétaire de 9.31% et de procéder à l'acquisition des immeubles, selon les modalités à intervenir entre les deux parties dans le cadre du protocole d'entente sur la réalisation des travaux municipaux;

QUE le conseil approuve le plan projet de lotissement majeur en tant que plan d'implantation et d'intégration architecturale, conformément à l'article 30 du *Règlement 1314-2021-PIIA*.

RÉSOLUTION NO. 2024-225

Demande d'urbanisme – Projet majeur de lotissement – Domaine du Mont-Baldy (rue des Mésanges)

ATTENDU le projet majeur de lotissement déposé, qui vise à constituer 4 lots unifamiliaux à même le lot 6 449 381 et le prolongement d'une rue sans issue en bordure de la rue des Mésanges ;

ATTENDU QUE le plan propose la cession d'un immeuble à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts en plus d'une servitude pour le relier à la voie publique;

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement sur les PIIA et sur les PAE;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution du 7 mai 2024, au conseil municipal d'APPROUVER la demande d'approbation d'un projet majeur de lotissement si le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur et la Ville inclut également une servitude visant l'aménagement d'un sentier non motorisé entre le lot cédé à titre de fins de parcs et l'immeuble au nord;

ATTENDU que le projet respecte les critères relatifs aux règlements sur les PIIA et au PAE;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la demande de plan projet de lotissement majeur daté du 27 avril 2023 préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, 14 648 de ses minutes à la condition qu'une servitude soit établie entre la parcelle prévu à être cédée à titre de contribution pour fin de parcs, sentiers et espaces verts (lot projetée 6 629 888) et l'immeuble au nord du projet (lot 2 232 917) à titre de plan projet de lotissement conformément à l'article 55 du *Règlement 1314-2021-PC*.

RÉSOLUTION NO. 2024-226

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 2105, boul. de Sainte-Adèle (Riopel centre de rénovation Home Hardware)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage, l'agrandissement de l'aire d'entreposage, la construction d'un bâtiment d'entreposage, la hauteur et l'implantation de l'entreposage extérieur, la hauteur des clôtures et murets de soutènement et la surface végétale sur l'immeuble situé au 2105, boulevard de Sainte-Adèle (Riopel centre de rénovation Home Hardware), a été déposée à la ville ;

ATTENDU la résolution 2023-530 adoptée à la séance du 18 décembre 2023 visant l'approbation d'un premier projet de résolution ;

ATTENDU QUE la consultation publique tenue le 9 janvier 2024 et la soirée de consultation tenue le 7 février 2024 ont permis d'accueillir des commentaires pour améliorer le projet déposé ;

ATTENDU QUE le projet a été modifié, tel que prévu par l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le projet vise à autoriser l'usage C07-01-01 (Vente au détail de matériaux de construction) alors que cet usage n'est pas autorisé ;

ATTENDU QU'en autorisant l'usage, l'agrandissement de l'aire d'entreposage est prévu selon certaines modalités notamment de respecter une bande tampon autour du site, selon les normes prévues par la réglementation, d'une largeur de 5 mètres, à l'exception de la ligne de propriété longeant celle du ministère des Transports (autoroute) qui est d'une largeur de 2 mètres, de l'aire de virage pour véhicules à prévoir par servitude qui est d'une largeur de 3,5 mètres et l'extrémité de la rue du Bel-Horizon pour l'entreposage de la neige qui est d'une largeur de 1,2 mètres ;

ATTENDU QUE le bâtiment d'entreposage projeté a une superficie de 752,5 mètres carrés, une hauteur de 7,3 mètres et est implanté à une distance de 8,5 mètres de la ligne de propriété alors que la réglementation prévoit une superficie

maximale de 20 mètres carrés, une hauteur maximale de 3 mètres et une distance minimale de 10 mètres des lignes de propriétés ;

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur est d'une hauteur projetée de 4,3 mètres et située dans une cour avant secondaire alors que la réglementation prévoit une hauteur d'entreposage extérieur maximale de 3 mètres et est autorisé uniquement dans les cours latérales et arrière ;

ATTENDU QUE les clôtures prévues sont d'une hauteur maximale de 2,4 mètres dans les cours avant et avant secondaire alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 1,2 mètres ;

ATTENDU QUE l'aménagement du site doit respecter le plan mise à jour, présenté par Équipe Laurence daté du 28 avril 2024 qui vise la superficie de l'aire d'entreposage agrandie, la forme et dimension du bâtiment d'entreposage projeté et les clôtures et murets de soutènement ;

ATTENDU QUE le Conseil évalue que ce projet modifié répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et que ce projet se veut une consolidation des activités commerciales déjà en cours à cet endroit ;

ATTENDU QUE le Conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-171 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser, sur l'immeuble du Riopel centre de rénovation Home Hardware, situé au 2105, boulevard Sainte-Adèle, l'usage C07-01-01 (Vente au détail de matériaux de construction), l'agrandissement de l'aire d'entreposage, la construction d'un bâtiment d'entreposage, la hauteur et l'implantation d'un entreposage extérieur, la hauteur des clôtures et murets de soutènement et la surface végétale de 36 %, selon le plan présenté par Équipe Laurence daté du 28 avril 2024, le tout, aux conditions suivantes :

- Que soit mise en place une bande tampon d'une largeur minimale de 5 mètres au pourtour de la nouvelle aire d'entreposage et du bâtiment à l'exception de la ligne de propriété longeant celle du ministère des Transports (autoroute) qui est d'une largeur de 2 mètres, de l'aire de virage pour véhicules à prévoir par servitude qui est d'une largeur de 3,5 mètres et l'extrémité de la rue du Bel-Horizon pour l'entreposage de la neige qui est d'une largeur de 1,2 mètres, celle-ci devant répondre aux critères de conception prévus à la réglementation de zonage.
- Que soit mise en place une clôture opaque de bois ou d'un matériel équivalent, d'une hauteur minimale de 1,8 mètre à l'extrémité Est de la rue du Bel-Horizon en lieu et place de la clôture de maille de fer (« frost ») proposée.
- Que la présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;

- Que l'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.
- Que la réalisation du projet soit conditionnelle à la signature d'une servitude en faveur de la Ville pour établir une aire de virage d'une largeur de 3,5 mètres et pour l'entreposage de la neige à l'extrémité de la rue Bel-Horizon.

RÉSOLUTION NO. 2024-227

Autorisation de signature – Achat de terrain – partie du lot 5 935 854 – Aggrandissement parc de la Rivière Doncaster

ATTENDU QUE lors du premier appel de projet du programme signature de la MRC, la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle en partenariat avec Plein-Air-Sainte-Adèle et le service des loisirs, plusieurs subventions ont été obtenues;

ATTENDU QU'une partie des subventions obtenues était prévue pour l'acquisition d'une parcelle du lot 5 935 854 pour sécuriser les situations situées hors parcs;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette portion vient pérenniser le haut du parc de la Rivière-Doncaster soit tronçon des sentiers: #1, #4a et #4b, #7 ainsi qu'un tronçon du sentier de ski de fond nordique Létourneau;

ATTENDU QUE l'offre d'achat, au montant de 25 000 \$ a été acceptée par le propriétaire, M. Gilles Laurence pour une partie du lot 5 935 854;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 23 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition d'une partie du lot 5 935 854 et ce, pour un montant de 25 000 \$;

QUE le conseil autorise à mandater l'Étude Voizard Rochon, notaires, afin de préparer l'acte de vente et de recueillir les signatures des parties;

QUE les frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge de la Ville;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais de notaire et d'arpenteur à même le budget d'opération du Service des loisirs.

RÉSOLUTION NO. 2024-228

Adjudication – Aménagement de jeux d'eau au Parc Claude-Henri-Grignon – ST-2358-T

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant l'aménagement de jeux d'eau au Parc Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 mai dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Limoges et fils inc.	283 778,93 \$
- Construction G.E.L.F. inc.	341 778,13 \$
- Tessier Récréo-Parc inc.	347 775,70 \$
- 9190-8673 Québec inc. / Les Entreprises Roseneige inc.	387 676,15 \$
- Construction Lavallée	397 307,21 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Limoges et fils inc., pour un montant de 246 817,95 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour ce contrat;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à effectuer les paiements pour les études géotechniques, d'un montant de 3 667,70 \$ taxes incluses et pour la contingence (10%) d'un montant de 28 377,90 \$, taxes incluses, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2024-229

Fonds culturel 2024 – Projet Flow Fest-Hiver

ATTENDU la résolution 2024-174 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 pour le financement de quatre projets du Fonds culturel 2024;

ATTENDU le rapport de madame Guylaine Vigneault, coordonnatrice au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 29 avril 2024, relativement au 5^e projet choisi par le comité culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie la somme suivante du Fonds culturel, pour un montant total de 12 000 \$ (incluant les projets octroyés le 15 avril 2024) :

NOM DU PROJET	MONTANT
FLOW FEST'HIVER	3000 \$

RÉSOLUTION NO. 2024-230

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 9 mai 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme régional (renouvellement):
Carrefour jeunesse emploi des Pays-d'en-Haut
L'Écluse des Laurentides
Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert
Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

Organisme régional (nouvelle demande):
Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut

RÉSOLUTION NO. 2024-231

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal

ATTENDU le rapport de madame Sabrina Pelletier, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, daté du 9 mai 2024, relativement au protocole d'entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre les villes de Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban, Saint-Sauveur et Saint-Hippolyte et le Club de soccer FC Boréal pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et qu'il se renouvelle automatiquement pour 4 périodes additionnelles successives, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, tel qu'il appert au document joint à la présente;

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur du Service des loisirs à signer le protocole d'entente entre Le Club de soccer FC Boréal et la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-232

Appui à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Demande de subvention - Ajout d'un nouveau sentier au parc de la Rivière-Doncaster

ATTENDU la démarche entreprise par la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle d'ajouter un nouveau sentier au parc de la Rivière-Doncaster;

ATTENDU QU'une demande de subvention sera déposée pour ce projet par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Adèle d'exprimer son appui au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle appuie le projet de création d'un sentier intermédiaire qui sera situé à l'extrémité du parc de la Rivière-Doncaster, permettant l'accès à un nouveau point de vue ainsi qu'à une nouvelle aire de pêche.

QUE le conseil appuie la demande de subvention de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle au programme Fonds de soutien au développement de l'offre touristique du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2024-233

La Route bleue – Projet d'acquisition de terrain pour aire de mise à l'eau

ATTENDU la résolution 2023-475 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023;

ATTENDU QUE l'aide financière reçue pour l'acquisition d'un terrain ou d'une servitude en bordure de la rivière du Nord et l'aménagement d'une aire de mise à l'eau est inférieur à la demande initiale;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 15 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 11 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour financer le projet.

RÉSOLUTION NO. 2024-234

Autorisation de signature – Entente régionale d'assistance mutuelle – MRC Pays-d'en-Haut

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du document intitulé « Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie » à intervenir entre les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, incluant la Ville de Sainte-Adèle le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »;

QUE madame la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-235

Avis de motion

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1350 décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour les études, plans et devis incluant les travaux du barrage Paquette sur la rue Latour, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-236

AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-237

AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-PU-1 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier des secteurs d'affectation ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-238

AVIS DE MOTION

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006 ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-239

Avis de motion

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1349 décrétant un emprunt de 990 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de deux génératrices pour les postes de suppression Perdreaux I et II, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 990 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-240

Avis de motion

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1333-1 modifiant le *Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-241

Avis de motion

Je, Richard Allard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1315-1 modifiant le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-242

Règlement SQ-2023-02 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement SQ-2023-02 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-243

Premier projet de règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Premier projet de règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006, soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 11 juin 2024 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2024-244

Projet de règlement 1314-2021-PU-1 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier des secteurs d'affectation – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2021-PU-1 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier des secteurs d'affectation, soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 11 juin 2024 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2024-245

Premier projet de règlement 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006, soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 11 juin 2024 à 18h30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration –152 912,12 \$ pour la période du 13 au 19 avril 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 613 938,32 \$ pour la période du 20 au 26 avril 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 872 136,01 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 005 473,90 \$ pour la période du 4 au 10 mai 2024
- e) Incompressibles – Fonds d'administration – 116 805,97 \$ pour la période du 11 au 17 mai 2024
- f) Liste des comptes à payer au montant de 647 284,97 \$ pour le mois de mars 2024.
- g) Engagements au montant de 646 975,69 \$ pour la période du 1er au 30 avril 2024.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés contractuels au Service de Sécurité incendie

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés (es) à titre de manœuvres au Service des travaux publics pour la saison estivale 2024

Dépôt – Dépassement de coût – Contrat pour l’aménagement et l’entretien des infrastructures hivernales (fin du contrat)

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une inspectrice au Service de l’urbanisme

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé saisonnier au Service des loisirs pour l’été 2024

Procès-verbal de correction résolution 2024-151

Liste des immeubles – vente pour taxes

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche de personnel saisonnier Manoeuvre au Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche contractuelle – Stagiaire en génie civil aux Services techniques et hygiène du milieu pour la période estivale 2024

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Nomination au grade de lieutenant au Service de sécurité incendie

Procès-verbal de correction pour l’intégration de la résolution 2018-080 au procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard et Gaëtan Gagné s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-246

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h12.



Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste